**Fiche 16 : Liberté d’expression et d’opinion et accès à l’information (art.21)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Pour rapport alternatif du BDF**  | **Source** |
| F16 Q20 a) | **Question 20** : Donner des renseignements permettant d’établir :a) Si les autorités fédérales, régionales et communautaires diffusent les informations officielles dans tous les formats accessibles ; | UNCRPD |
| F16 Q20 a) | La transposition de la Directive “accessibilité du web” est une réalité incontournable pour la Belgique fédérale. L’échéance étant fixée à septembre 2020, il n’est pas possible pour le BDF de s’exprimer, à ce stade sur l’efficacité de la mise en œuvre. Est-ce que le site Anysurfer on aurait pas des statistiques sur accessibilités des sites internet. Une constatation, cependant, le BDF a été contacté à deux reprises par Fedict pour la mise en place d’un processus de concertation dans le cadre de cette transposition. Les deux fois, le BDF a répondu positivement et a investi en temps et en énergie pour répondre aux demandes de Fedict. Les deux fois, le processus s’est arrêté sans que plus aucune réponse ne soit donnée aux e-mails du BDF.Les réponses apportées par les gouvernements de la Belgique fédérale portent toutes sur la mise en œuvre future de la “Directive Web”. Les informations officielles ne peuvent se limiter aux seules pages Internet. Il est important d’en tenir compte car un nombre non négligeable de personnes handicapées n’ont pas accès à Internet, que ce soit du fait de leur méconnaissance de l’outil ou du fait de leur manque de revenus.Il existe de nombreux autres canaux de diffusion des informations officielles : courriers, journal officiel, circulaires, télévision, radio, l’information directe en présentiel... C’est la conjonction de ces sources d’information qui peut garantir une information correcte de la population. A ce titre, des efforts sérieux sont nécessaires pour rendre les informations compréhensibles, quel que soit le médium utilisé.  | Secrétariat |
| **F16 Q20 a)** | **NOOZO a rendu un avis sur la transposition des directives relatives à l’accessibilité du web.****NOOZO regrette que la transposition soit minimale. NOOZO plaide pour une politique plus ambitieuse en matière d'accessibilité aux médias.** * **NOOZO recommande d’appliquer toutes les exigences en matière d'accessibilité lors de l'évaluation de l'accessibilité et de veiller à ce que l'accessibilité aille au-delà des exigences minimales de la directive européenne.**
* **NOOZO souligne que les producteurs et les prestataires de services peuvent invoquer une "charge disproportionnée" s'ils ne respectent pas les exigences en matière d'accessibilité. Toutes sortes de coûts peuvent être envisagés pour se débarrasser des obligations. Ce que l'accessibilité apporte à l'utilisateur est trop peu développé. Il recommande d’élaborer des critères d'évaluation plus équilibrés pour la "charge disproportionnée".**
* **NOOZO demande que les micro-entreprises fournissant des services ne soient pas exemptées des obligations en matière d'accessibilité. Leur offrir un soutien pour fournir des produits et des services accessibles.**
* **NOOZO recommande de développer le point de contact du régulateur flamand des médias (VRM) pour traiter les plaintes relatives à l'accessibilité des services et des produits.**
* **Noozo recommande d’impliquer des experts du vécu dans le suivi et le contrôle de la directive.**

**NOOZO, Advies betreffende samenstelling Vlaamse steekproef webtoegankelijkheid WCAG-richtlijnen, Avies op vraag van Bart Somers, viceminister-president van de Vlaamse regering en Vlaams minister van Binnenlands Bestuur, Bestuurszaken, inburgering en Gelijke kansen, 21/07/2021.** [**https://www.noozo.be/nl/adviezen/advies-omzetting-europese-toegankelijkheidsrichtlijn**](https://www.noozo.be/nl/adviezen/advies-omzetting-europese-toegankelijkheidsrichtlijn) |  |
| F16 Q20 a) | « … transposition de la Directive “accessibilité du web »🡪 L’échéance pour rendre les sites internet accessibles est dépassée et de nombreux sites officiels ne le sont toujours pas. En Wallonie, les différents ministres se renvoient la responsabilité. 🡪 Les organes de contrôle désignés ne sont pas actifs. Aucune sanction n’est prévue. 🡪 De nouveaux sites sont déjà apparus récemment et sont inaccessibles (exemple: nouveau site letec.be)🡪 Cette disposition ne concerne que les sites publics. Il est indispensable de prévoir la mise en accessibilité progressive des plateformes numériques privées d’utilité publique (énergie, transport, hôpitaux, commerces, sports, loisirs, culture, …). Ceci peut être programmé sur le moyen terme, profitant des opportunités régulières de refonte de ces plateformes numériques.🡪 Absence totale de FALC et de LSFB dans les communications officielles des régions ou les procédures administratives🡪 Cf. accessibilité élections fiche art 29 | ??? |
| F16 Q20 a) | De la même manière que pour l’accessibilité des infrastructures, l’accessibilité numérique et de la communication n’est pas du tout abordée dans les programmes de cours en communication, webdesign, graphisme, … Rares sont les concepteurs qui sont conscients des besoins des personnes en situation de handicap en matière d’accessibilité de la communication (contrastes, navigation, traductions (FALC, LSFB), …  | CAWAB |
| F16 Q20 a) | Quid d’une information / sensibilisation large de l’Etat sur les obligations web ? Serge Denis fait état de nouveaux sites absolument pas accessibles… Elle n’est toujours pas disponible ni accessible cf. projet flyer en cours car les besoins en terme de compréhension sont encore et toujours présents-Les communes essaient de répondre à la directive européenne sur base d’un référentiel utilisé par les opérateurs belges (Anysurfer qui a emporté le marché public pour analyser l’accessibilité des sites Belge) mais on constate que l’accessibilité est prise en compte de manière très minimaliste en comparaison des référentiels utilisés par la France ou le grand-duché du Luxembourg. La crise du coronavirus l’a démontré : les PSH sont les oubliés des politiques. Outre l’accessibilité web, il est important de s’adresser à toutes les PSH : langue des signes lors de tout événement (conférence de presse…) , interprète ou système d’interprétation à distance (contact center), FALC dans les communications, sur le site…. | ASPH |
| F16 Q20 a) | En Communauté germanophone, les discussions se sont faites dans la plus stricte intimité du parlement (et dans le cadre d'une obligation plus large de définir les droits et procédures à mettre en œuvre pour la communication digitale avec l'autorité publique en général, obligation à laquelle la CG n'avait pas encore répondue depuis des années ) et sans participation de la société civile.Le décret reprend les dispositions minimales de la directive sans tenir compte d'aucune amélioration. Un avis de la DSL (Focus Point en Communauté Germanophone) n'a pas été pris en compte dans aucune de ses propositions.Les procédures la manière ou les critères dont l'autoévaluation de l'accessibilité des sites WEB par les autorités publiques doit être faite n'a pas (encore) été définie, ce qui laisse le champ libre à des évaluations fortuites.Des campagnes d'information, des formations ou une autre aide pour les acteurs sont restées soit très discrètes, soit ne semblent pas avoir été mises en œuvreLe nouveau décret sur la reconnaissance de la langue des signes allemande n'est jusqu'ici suivi d'aucun effet concret pour les personnes concernées. Il n'existe en CG aucune offre d'aides ou d'éducation pour les enfants sourdes , l'envoi vers les institutions et/ou services allemands est la règle.Un des projets de la déclaration gouvernementale de 2014-2019 avait pour objectif de faire un état des lieux en matière d'accessibilité pour personnes sourdes en Communauté germanophone. Ce projet n'a pas été réalisé.La possibilité pour les personnes sourdes de disposer d'heures de traduction en langue des signes allemand existe, mais n'est pas un droit. C'est la DSL qui accorde ou non ces heures suivant ses règles internes .Le service public de la Radio/TV en langue allemande (BRF) ne sous-titre aucune de ses émissions , et aucune n’est proposée en langue des signes allemande.Il n'existe pas en Com Germ de régulateur des médias qui pourrait jouer un rôle pour augmenter l'accessibilité de l'information. | Kleines Forum |
| F16 Q20 a) | La directive web n’apporte malheureusement pas de réponses en ce qui concerne le niveau de langage. Celui-ci a pourtant un rôle très important pour améliorer l’accessibilité des contenus. L’accessibilité ne résume pas à des normes techniques mais également au niveau du langage écrit. Je pense bien entendu notamment au « Facile à lire et à comprendre » (FALC) qui ne fait pas partie des normes d’accessibilité et encore trop peu connu.  | Inclusion |
| F16 Q20 a) | Mai 2021 : la nouvelle stratégie de la RTBF de ne plus traduire les commentaires étrangers et de les reprendre en sous-titrage pose des problèmes d’accessibilité aux personnes handicapées de la vue Michel Magis, Directeur de la Ligue Braille, e-mail envoyé au CSNPH, le 3/5/2021 | Ligue Braille |
|  |  |  |
| F16 Q20 b) | **Question 20** : Donner des renseignements permettant d’établir :b) Quels programmes de formation à l’intention des interprètes en langue des signes et quelles mesures visant à garantir que les personnes handicapées ont accès à l’information destinée au grand public et aux médias dans tous les formats accessibles et utilisables, y compris le braille, le langage « facile à lire et à comprendre », la langue simplifiée, l’interprétation pour les sourds ou les aveugles, la langue des signes, la description audio et le sous-titrage, ont été adoptés.  | CDPH |
| F16 Q20 b) | La langue des signes de Belgique francophone et la langue des signes flamande sont reconnues par leurs communautés linguistiques respectives mais pas au niveau fédéral. Il n'y a pas de reconnaissance officielle de la langue des signes allemande. Ces reconnaissances ne sont que symboliques et n'accordent pas la possibilité aux personnes sourdes et malentendantes d'utiliser cette langue dans leurs contacts avec les autorités publiques, ni dans l'éducation ni dans le développement de leur identité culturelle, ce qui rend leur intégration dans la société très difficile[[1]](#footnote-1). En outre, le nombre d'interprètes en langue des signes actuellement en activité reste insuffisant par rapport aux besoins des personnes sourdes et à leur aspiration à participer pleinement à la société.Questions proposées :1. Quelles mesures concrètes la Belgique envisage-t-elle de prendre pour que chacun, quelle que soit sa situation de handicap, ait accès à toutes les informations dont il a besoin pour participer pleinement à la société ?
2. Quelles mesures concrètes la Belgique envisage-t-elle de prendre pour assurer la mise en œuvre du Traité de Marrakech afin de permettre aux aveugles et aux malvoyants d'accéder aux sources écrites à un coût raisonnable ?
3. Quelles mesures concrètes la Belgique compte-t-elle mettre en œuvre pour garantir l'accès aux sites Internet ?
4. Quelles mesures concrètes la Belgique envisage-t-elle de prendre pour reconnaître le droit des personnes sourdes et malentendantes et de leurs proches d'apprendre et d'utiliser la langue des signes dès la petite enfance dans tous les domaines de la vie, y compris dans leurs contacts avec les autorités publiques ?
5. Quelles mesures concrètes la Belgique envisage-t-elle pour la reconnaissance de la langue des signes allemande ?
 | Secrétariat |
| F16 Q20 b) | Il faut savoir que la Cocof a préparé un projet d’arrêté(qui sera discuté le 7/10 au CC) relatif au subventionnement d’une asbl pour le langage facile à lire et à comprendre.Pour les transcriptions en braille, grands caractères et sonores, hormis des interventions pour les cours, rien n’est prévu par les pouvoirs publics. Ces transcriptions sont à charge des personnes handicapées et des associations représentatives | Ligue Braille + CCBFPH |
| F16 Q20 b) | Les prestataires indépendants sont chers (60 à 120€/heure d’interprétation). Beaucoup d’organisations ou employeurs (= personnes morales) n’ont pas les moyens de payer l’interprétation de réunions ou événements. Or la COCOF, sur base de l’arrêté SACIPS, n’autorise pas l’utilisation des HP COCOF pour des prestations au profit de personnes morales.Les prestations d’interprétation ne sont pas considérées comme des « aides individuelles» couvertes par les HP COCOF. Peu importe qui les commande, ces prestations sont effectuées au bénéfice de la personne sourde.(Aussi placé dans l’art. 9 : à choisir) | CAWAB |
| F16 Q20 b) | Trop peu d’interprètes sortent chaque année du cursus scolaire car la communauté sourde n’accepte que les interprètes « certifiés »Cursus majoritairement en cours du soir. A adapter pour rendre le cursus plus accessible et attrayant pour un large public !Dans la directive européenne sur le numérique , on ne prend pas encore la langue de signes, ni le FALC. Il n’y a donc que très peu d’info sur le web disponible pour les publics concernésLa RTBF a augmenté dernièrement son volume de programmes accessibles mais ce n’est pas toujours suffisant. La traduction gestuelle est souvent visible soit sur Auvio soit sur une chaine alternative (exemple LA Trois) ou avec un horaire décalé  <https://www.google.be/search?q=programme+en+audiodescription+RTBF+conseil+sup%C3%A9rieur+de+l'audiovisuel&spell=1&sa=X&ved=2ahUKEwikkafdx7bsAhWDLewKHXxdArYQBSgAegQIDBAx&biw=1366&bih=643#spf=1602763614942><https://www.csa.be/document/reglement-accessibilite-juillet-2018/> | CAWAB |
| F16 Q20 b) | Les messages télévisuels peuvent être diffusés par d’autres canaux que la télévision. Le règlement CSA ne prévoit pas que ces autres canaux doivent respecter les normes d’accessibilité. Il devrait être plus ambitieux | Comité Suivi + Amis aveugles |
| F16 Q20 b) | La directive web n’apporte malheureusement pas de réponses en ce qui concerne le niveau de langage pour améliorer l’accessibilité des contenus. L’accessibilité ne résume pas à des normes techniques mais également au niveau du langage écrit. Je pense bien entendu notamment au FALC qui ne fait pas partie des normes d’accessibilité et encore trop peu connu.  | Inclusion |
| F16 Q20 b) | L’offre de service en langue des signes francophone de Belgique reste inférieure à la demande. Trop de demande ne peuvent donc être satisfaites. Les personnes sourdes sont donc régulièrement empêchées d’accéder sur un pied d’égalité à la vie sociale, politique et culturelle. Pour le BDF il est régulièrement impossible de garantir la présence d’interprètes en langues des signes pour la tenue de son assemblée générale annuelle ou pour les réunions du Comité de suivi du rapport alternatif UNCRPD. Dans de telles condition, il serait impossible qu’une personne sourde puisse s’engager au niveau du conseil d’administration du BDF, par exemple.*« …en 2017, en Région de Bruxelles-Capitale, 16,64% des demandes n'ont pu être satisfaites en raison du manque d'interprètes en langue des signes de Belgique francophone »* (KBH-Préparation rapport EPU)*.* Ce type de donnée n’est pas disponible pour le Service d’interprétation des Sourds de Wallonie (SISW). | Secretariat |

|  |  |
| --- | --- |
| **Ajout 1** | **Autres sujets absents de la “List of Issues”, mais que le BDF souhaite aborder** |
| Secretariat | La fracture numérique devient de plus en plus grande. L’accès aux médias et donc à l’information dépend de plus en plus de l’utilisation des outils informatisés : journaux en ligne, radio numérique terrestre… Tout cela implique des coûts pour les personnes, notamment pour le remplacement d’un matériel rendu très rapidement obsolète, mais aussi des efforts considérables en termes d’acquisition de compétences. Idéalement, toute personne devrait recevoir les formations nécessaires pour leur permettre de garder une capacité d’accès suffisante à l’information. Mais pour cela il faudrait que ces formations soient très spécialisées et gratuites. Or, elles sont souvent prises en charge par des organisations de la société civiles qui tentent de « combler le vide » avec des moyens très limité. Dans les faits, les conséquences de la fracture numérique sont énormes. Plus notre société se précipite dans le sens du « tout au numérique », plus le fossé se creuse. L’agenda numérique, credo de l’Union européenne, pourrait rapidement s’avérer être une catastrophe sociale. C’est aux gouvernements de la Belgique fédérale de combler le vide, d’urgence, soit en mettant les personnes à niveau par de la formation, soit en imposant des normes de « service minimum ». Le BDF constate que la solution de la formation a déjà atteint ses limites et qu’il est donc nécessaire de prévoir des « services minimum ».Témoignage : *L’autre jour, ma chaudière était en panne. J’ai téléphoné à 6 chauffagistes. Ils m’ont tous répondu d’envoyer un email pour faire ma demande de réparation. Quand je leur dis que je suis malvoyante et que je ne sais pas utiliser un pc, ils répondent: « ah, on ne peut pas faire autrement, madame. » Une amie m’a alors aidée; son mari connaissait quelqu’un qui pouvait venir me dépanner (*Renée, 72 ans, malvoyante, isolée). (Fondation Roi Baudouin, Baromètre de l’inclusion numérique 2020, p. 55).A l’inverse, il faut que les outils numériques soient adaptés à toutes les situations de handicap ce qui n’est pas toujours le cas, loin s’en faut. |
| **Secrétariat** | **La situation en matière d’ « illectronisme » reste préoccupante. Cette réalité touche un nombre important de personnes en situation de handicap. Les programmes de formation mis en place par les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale et par le monde associatif ne semblent pas aptes à circonscrire le problème de manière significative : ils semblent incapables de soutenir le rythme imposé par l’innovation débridée…****ALLO (M.), Ne pas savoir naviguer sur internet, utiliser une clé USB… L’Illectronisme est aussi un facteur qui peut mener à l’exclusion, dans RTBF.be, 18/02/2021. <https://www.rtbf.be/article/ne-pas-savoir-naviguer-sur-internet-utiliser-une-cle-usb-l-illectronisme-est-aussi-un-facteur-qui-peut-mener-a-l-exclusion-10700312>** |
| Secrétariat | L’arrivée de la « radio numérique terrestre (DAB+) » est inquiétante pour l’accès à l’information des plus défavorisés. La disparition de la bande FM va amener nombre de personnes handicapées à ne plus avoir accès à l’information radiophonique car 1) elles n’auront pas la capacité financière nécessaire pour remplacer leur appareil 2) elles n’auront pas la capacité de se former pour pouvoir accéder sans aide aux programmes qu’elles souhaitent écouter… L’argument selon lequel « les personnes n’ont qu’à utiliser leur « smartphone » n’est, en la matière, pas recevable car cela implique des coûts importants et surtout récurrents. Aux gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale de mettre en place les outils permettant à chaque citoyen de garder l’accès à l’information radiophonique sans coût supplémentaire. |
| Plateforme | Accessibilité des médias : La plateforme des conseils consultatifs est consciente qu'il s'agit d'une question communautaire qui est également régie par la directive sur les services médias audiovisuels.Sur ce point de travail, il est probable que la CIM fasse référence à l'alignement des normes d'accessibilité Toutefois, des questions techniques doivent également être résolues pour garantir "davantage d'options d'accessibilité". Il s'agit donc de questions techniques pour lesquelles la racine du problème se situe au niveau des concessionnaires/distributeurs. L'EAA n'oblige pas les distributeurs à prendre en compte les normes d'accessibilité avant 2025. La coopération interfédérale pourrait accélérer ce processus. Cette exigence est en conformité avec les obligations décrites dans l’article 7 (1) AVMSD afin de déployer de manière continue et amplifiée l’accessibilité des services audiovisuels.Exemple de coopération nécessaire : les décodeurs numériques ne permettent actuellement pas directement le déploiement du ‘clean audio’. [Voir l'avis de Noozo](https://www.noozo.be/media/imahq12t/2022-7-werken-aan-inclusieve-media-via-toegankelijkheid.pdf) (annexe 2). Comme les décodeurs numériques sont disponibles dans toute la Belgique, une coopération est nécessaire.Lien CSNP, Avis Plateforme, p. 13. |
| Cawab | Les programmes électoraux devraient être intégrés dans les messages d’utilité publique. |
|  |  |
| **Ajout 2** | **Impact de la crise Covid-19 sur la situation des personnes handicapées** |
| Secrétariat | La crise Covid-19 a fait ressortir les manques pour les personnes aveugles, sourdes ou déficientes intellectuelles vivant seules, qui n’ont eu accès qu’à une partie des informations sur les droits et obligations maintenus ou suspendus. Il a fallu plusieurs jours pour que les directives sanitaires, essentielles pour la santé, voire pour la survie des personnes soient disponibles dans l’ensemble des formats adaptés. Comme souvent, il a fallu la survenance d’une crise grave pour que les autorités prennent conscience de leur défaut de prévoyance[[2]](#footnote-2).Le tracing n’a pas ou insuffisamment intégré les besoins des personnes sourdes ( voir recherche ASPH) Le tracing des personnes sourdes reste problématique : voir ASPH et Doof Vlaanderen qui suivent ce dossier  |
| Ligue Braille | la crise Covid a aggravé les difficultés d’accès à l’information. Plus l’augmentation de la fracture numérique.Et les accès aux réunions via vidéoconférence ont été parfois très compliqués pour les personnes aveugles et malvoyantes. |
| ASPH | On constate encore, avec le covid, que les personnes sourdes et malentendantes ne sont pas prises en considération dans la mise en place de mesures et systèmes qui sont censés servir à toute la population belge. Le tracing n’est pas équipé pour prévenir les personnes sourdes et malentendantes qu’elles ont eu un contact COVID+A chaque conférence de presse du conseil de sécurité une interprétation en langue des signes est prévue en direct, pourquoi ne pas la généraliser sur tous les grands médias d’information. |
| CCBFPH | La crise Covid a aggravé les difficultés d’accès à l’information. Augmentation de la fracture numérique. Les accès aux réunions via vidéoconférence ont été parfois très compliqués. |
| Secrétariat | La crise covid a amené le SISW à étendre son offre d’interprétation en langue des signes en ligne, permettant un recours plus souple et plus rapide à ce service, indépendamment du service « Relai signe »SISW, *Relais signes, Interprétation à distance hors Relais-signes :modalités* - Mai 2020, courrier adressé aux utilisateurs du service.A reprendre sous art. 9 ??? |
| Secrétariat | Le 3/12/2020, le Gouvernement wallon a alloué 70.000€ au SISW pour améliorer l’offre d’interprétation en langue des signe française de Belgique, en présentiel et à distance<https://morreale.wallonie.be/home/presse--actualites/publications/journee-internationale-des-personnes-handicapees--la-wallonie-renforce-lacces-a-linformation-et-la-communication-des-personnes-en-situation-de-handicap.publicationfull.html> |
| Secrétariat | Points d’attention *RTBF Info* 21/03/2020 :- Accès aux informations impossible pour les personnes sourdes.- A cause du masque qui cache la bouche et empêche la lecture labiale.- Fournir des masques aux personnels soignants où la bouche est visible.<https://www.rtbf.be/info/societe/detail_sourde-et-contaminee-par-le-coronavirus-l-appel-de-marianne-sur-les-reseaux-sociaux?id=10463441> |
| Secrétariat | Points d’attention *Trends-Knack* – 23/09/2020 :- Tous les sites du gouvernement devraient être accessibles aux PSH depuis le 23/09/19- Mais beaucoup ne le sont pas encore.- Dernière échéance fixée à juin 2021.- Mais c’est un véritable défi avec la nouvelle réglementation (WCAG) qui s’ajoute déjà à celle du GDPR qui est déjà assez compliquée.- Le sentiment d’urgence n’est pas encore là pour le gouvernement<https://trends.knack.be/economie/bedrijven/overheidswebsites-moeten-toegankelijk-zijn-voor-mensen-met-een-beperking/article-analyse-1645065.html> |

1. Adviescommissie Vlaamse Gebarentaal over de structurele verankering van gezinsondersteuning voor ouders van dove kinderen [(http://www.adviesvgt.be/sites/default/files/atoms/files/Advies%20over%20de%20structurele%20verankering%20van%20gezinsondersteuning%20voor%20ouders%20van%20dove%20kinderen.pdf](https://euc-word-edit.officeapps.live.com/we/%28http%3A/www.adviesvgt.be/sites/default/files/atoms/files/Advies%20over%20de%20structurele%20verankering%20van%20gezinsondersteuning%20voor%20ouders%20van%20dove%20kinderen.pdf) ) [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://ph.belgium.be/fr/nouvelles-amp-presse/13-03-2020-les-personnes-handicap%C3%A9es-les-oubli%C3%A9s-du-covid-19.html> [↑](#footnote-ref-2)